

The European Tradition in International Law: Dionisio Anzilotti

Rencontres avec Anzilotti

*Roberto Ago **

1. Il était vraiment tel qu'il m'apparaît quand je lève les yeux vers la belle photo de lui sur un rayon de ma bibliothèque. Sa fille me l'envoya quelques jours après sa disparition. Elle est prise un peu de profil, mais est tellement plus fidèle et plus vivante que le portrait, figé et sans âme, exécuté par je ne sais quel peintre qui ne devait jamais l'avoir rencontré, accroché dans la galerie des portraits de la Cour internationale de Justice. En regardant attentivement cette photo, je revois le front bombé, déjà un peu dégarni, les yeux pétillants de vivacité, le nez petit et droit comme son menton, et surtout la bouche entrouverte sur un sourire bon et amical. C'est la douceur de ce sourire qui fait se presser les souvenirs dans ma mémoire.

2. Je remonte à l'été 1929, lorsque, ayant depuis peu terminé mes études en droit, j'étais allé à La Haye pour y suivre des cours à l'Académie de droit international, notamment les cours généraux d'Alfred Verdross et d'Arrigo Cavaglieri dont j'avais suivi l'enseignement à l'Université de Naples. Ce dernier m'invita un jour aimablement à me joindre à lui lors d'une visite à son maître, Dionisio Anzilotti, qui nous reçut dans son bureau présidentiel à la Cour permanente de Justice internationale au Palais de la Paix. Au cours de cet entretien, auquel j'étais allé non sans une compréhensible anxiété, l'extrême simplicité et modestie du personnage, pourtant si éminent, me mirent tout de suite à l'aise. Je fus frappé par l'extraordinaire vivacité d'esprit de ses propos. Je ne me souviens plus comment il advint qu'à un moment donné il s'adressa à moi pour m'inviter

* Juge à la Cour internationale de Justice, Président de l'Institut de droit international.

à lui parler du sujet de ma thèse ainsi que de mes projets quant à la carrière à entreprendre et à la poursuite de mes travaux. Il me donna alors des conseils précieux, que naturellement je bus. Une réflexion en particulier me frappa et resta imprimée dans mon esprit comme une espèce de viatique pour l'avenir. Relevant que mes intérêts s'étaient spécialement dirigés vers le droit international privé, il me félicita et m'encouragea à poursuivre dans cette voie en me rappelant qu'il en avait fait autant au commencement de sa carrière scientifique. Il souligna qu'à son avis la discipline strictement juridique qu'imposait l'étude du droit international privé était l'école la plus apte à former l'esprit à la tâche ultérieure, qui était d'affronter sur une base vraiment juridique l'étude des rapports internationaux proprement dits. Je le quittai donc, le cœur rempli de gratitude, convaincu que j'étais de ma chance d'avoir rencontré le monstre sacré du droit international.

3. Ce fut en 1931 que commencèrent à s'instaurer entre le grand Maître et le modeste disciple que j'étais des rapports épistolaires suivis. J'ai sous les yeux la lettre qu'il m'adressa en septembre de cette année-là, en réponse à l'envoi de mon premier article concernant les normes de droit international privé dans le projet du nouveau code civil italien. Il m'y donnait, de la façon la plus courtoise et la plus discrète, un exemple qui fut pour moi une leçon précieuse pour l'avenir, de ce que devait être d'après lui l'attitude d'un maître à l'égard de ses élèves et surtout des plus jeunes d'entre eux. Un exemple sans doute encourageant: ses félicitations étaient chaleureuses et, j'en suis sûr, absolument sincères. Mais en même temps, la lettre me transmettait un message qui fut et une constatation et, surtout, une ferme directive, pourtant sous la forme courtoise d'un vœu. L'article qu'il avait lu était sans doute, me dit-il, un bon travail de critique législative. Mais à présent il s'attendait à ce que je me consacre sans tarder à la tâche plus ardue d'un ouvrage «constructif-exégétique», de qualité, ce furent ses mots, «non inférieure». Mon oreille ne resta certes pas sourde à cette précieuse exhortation.

4. Dans les deux années qui suivirent, intensivement consacrées au travail, j'eus à deux reprises l'occasion de rencontrer à nouveau Dionisio Anzilotti. La première se présenta l'été 1932, une fois encore à La Haye, où j'étais revenu comme bénéficiaire d'une bourse d'étude de l'Académie. Il me reçut très cordialement et me témoigna une confiance qui me surprit presque, tout en me comblant. Il me parla de sa vie à la Cour permanente, des difficultés de compréhension que sa mentalité, si latine et si européenne, rencontrait parfois dans les contacts avec des collègues d'autres origines; il mentionna ensuite des questions concernant notre pays, évoquant tour à tour son manque évident de sympathie pour le régime que nous subissions et ses réserves quant à la politique interne et surtout étrangère que celui-ci poursuivait – sans aucune cohérence d'ailleurs. Il souligna en outre l'embarras dans lequel la conduite par trop désinvolte d'un ambassadeur improvisé l'avait placé vis-à-vis de la Cour royale néerlandaise, et enfin le peu d'enthousiasme qu'avait provoqué en lui sa nomination inattendue à la nouvelle Académie d'Italie. Sa

personnalité se dessinait dans cette conversation avec une grande netteté. Revenant ensuite à moi, il s'enquit de mes débuts de carrière, des premiers progrès réalisés dans le travail auquel je m'étais attaché, et aussi des difficultés que je rencontrais. Il me fit chaque fois des suggestions très ponctuelles.

Je crois avoir dit l'essentiel, mais je ne résiste pourtant pas à la tentation de rappeler le commentaire qu'il fit lorsque, en réponse à ses félicitations pour ma nomination de chargé de cours à l'Université de Cagliari, j'avais souligné la valeur très limitée, et d'ailleurs précaire, de cette fonction et manifesté ma préoccupation devant les étapes qu'il me restait à franchir. M'ayant écouté silencieusement, il me tapa affectueusement sur l'épaule et me cita en souriant un proverbe toscan selon lequel: «il passo più difficile gli è quel dell'uscio» («le pas le plus difficile est celui de la porte d'entrée»). Par là il me rendit confiance en moi-même: c'est ainsi qu'il concevait la tâche d'un maître.

5. La seconde occasion me fut offerte par la visite que, sur son invitation, je lui fis dans sa villa de campagne «Il Castellaccio», près de Pescia, en Toscane. Ceci se passa, si mes souvenirs sont exacts, au printemps 1933.

La personne qui m'accueillit dans ce cadre m'apparut presque différente de celle que j'avais connue jusqu'alors. Elle se révéla en tout cas comme un être humain encore plus complet et plus vrai que celui que j'avais vu sous un ciel et dans un milieu moins proches de lui. Il était manifestement heureux de me montrer sa belle maison, si typique de cette merveilleuse région et s'intégrant si parfaitement dans ce paysage. Il me la fit visiter d'un bout à l'autre et me présenta à Madame Anzilotti. A table, il me fit goûter les délicieux produits de son jardin, ses poulets, son vin, son huile, ses fruits. Mais sa joie, mêlée à une pointe d'orgueil, se manifesta surtout après le déjeuner quand il me montra sa campagne, ses oliviers, sa vigne et son orangerie, où figuraient en première ligne, dans d'énormes vases, de superbes citronniers chargés de fruits. Pendant que je les admirais, il s'éloigna un moment, puis revint en tenant dans sa main un petit pot qui contenait une jolie plante grasse, dont il paraissait très fier. Il me précisa qu'il l'appelait son «baobab», à l'instar du baobab du Tartarin d'Alphonse Daudet qui «tenait dans un pot de réséda». J'espère qu'on me pardonnera d'avoir évoqué ces détails qui, loin de me paraître insignifiants, me frappèrent car ils confirmaient plus que jamais toute la simplicité d'un homme dont la science, la culture et la profondeur de pensée atteignaient un degré difficile à égaler.

Je fis aussi la connaissance de sa fille, avec laquelle je restai ensuite très lié. Elle adorait son père, que plus tard elle assista affectueusement jusqu'à sa fin. A son tour, elle me présenta leur chien, Tasso, avec lequel elle avait des conversations imaginaires, semi-philosophiques. Son livre *Passaggiata con Tasso*, dont elle me fit cadeau, était plein d'esprit.

Je n'arrive pas à me souvenir si, lors de cette visite à Dionisio Anzilotti, nous en vîmes à parler de droit et de travaux sur des sujets juridiques. Peut-être pas, peut-être

Rencontres avec Anzilotti

que l'enchantement du cadre et de cette journée, sous tous ses aspects ensoleillée, était trop prenant pour que cela se fit. Quand au soir, ayant pris congé de mes hôtes, je quittai les lieux, j'étais sous l'empire de la sensation d'avoir été accueilli comme un fils. J'eus alors la révélation d'une vérité qui se confirma plus tard quand, à mon tour, il m'arriva d'avoir et de former des élèves très chers: je sus qu'il n'existait rien de plus semblable au rapport de père à fils que celui qui s'établit entre un vrai maître et un vrai disciple.

6. Ayant dit ceci, je ne voudrais pas être mal compris. Dionisio Anzilotti n'a pas été pour moi le maître unique et exclusif. Pendant toute la période de ma formation scientifique et académique, j'eus aussi la chance de profiter de l'enseignement et des conseils d'autres grands savants, de bénéficier de leur présence fréquente et affectueuse, de pouvoir compter sur leur appui précieux et souvent essentiel. Je cite, parmi ceux qui m'ont été les plus chers: Santi Romano, Tomaso Perassi, Donato Donati. Mais je ne crois pas diminuer en quoi que ce soit la dette de reconnaissance que j'ai envers eux en disant que pour moi Dionisio Anzilotti occupera toujours sans conteste la première place. C'est un fait que ce fut en me penchant sur ses *Studi critici di diritto internazionale privato* et sur son *Corso di diritto internazionale privato* que l'idée germa en moi de me consacrer à des études dans ce domaine. Et c'est un fait aussi que, plus tard, et, plus encore, ce sont sa *Teoria generale della responsabilità dello Stato in diritto internazionale* et son écrit sur *La responsabilité internationale des Etats à raison des dommages soufferts par des étrangers*, qui m'ont poussé à faire de la responsabilité internationale dans toute son étendue l'objet principal peut-être de mon attention et de mes études.

7. Il est temps que je revienne à l'ordre chronologique de mes souvenirs. Au début de 1934, j'ai eu le bonheur de terminer l'ouvrage entrepris pour tenir l'engagement pris envers moi-même d'apporter une réponse positive aux exhortations reçues. Mon livre sur la théorie du droit international privé parut à la fin du printemps. Je m'empressai d'envoyer un exemplaire à Dionisio Anzilotti. On imagine mes sentiments et mon attente. Sa lettre, qui m'émeut aujourd'hui tout autant qu'elle le fit alors, fut pour moi la récompense la meilleure de l'effort que j'avais fourni. Mon essai sur la responsabilité indirecte en droit international avait paru en même temps. L'amicale prédiction faite par le Maître dans sa lettre ne tarda donc pas à se réaliser. Quelques mois plus tard je devenais, par concours, titulaire de la chaire de droit international à l'Université de Catane, de laquelle je devais passer, l'année suivante, à celle de Gênes.

8. Ce fut à Gênes que je reçus du Secrétaire général du Curatorium de l'Académie de La Haye l'invitation à donner, en août 1936, le cours général de droit international privé. J'en fus, bien sûr, extrêmement flatté, mais aussi un peu surpris, car je me demandais de qui avait pu venir la proposition de me confier une tâche aussi lourde de responsabilité.

Roberto Ago

Je le sus plus tard. A mon arrivée à l'Académie, je rencontrai le président du Curatorium, M. Politis, qui me salua, me dévisagea de la tête aux pieds, puis me dit d'un air plutôt froid: «Vous avez l'air bien jeune; comment faites-vous, étant si jeune, pour être un grand spécialiste du droit international privé? Anzilotti nous a dit, au Curatorium, que vous êtes un grand spécialiste.» Après quoi il disparut. C'était une douche froide qui, sur le moment, me laissa coi, mais qui me fit comprendre à qui, une fois de plus, devait aller ma reconnaissance. Cette pensée, et l'apparition providentielle de Georges Scelle, au visage si doux et accueillant, eurent pour effet de me reconforter avant l'épreuve.

9. L'occasion de revoir Dionisio Anzilotti me fut offerte en 1938, dans de tout autres conditions. Sur l'indication, je présume, de Santi Romano, l'agent du gouvernement italien dans le procès intenté par l'Italie à la France à propos de la question des *Phosphates du Maroc* m'avait désigné comme conseil pour traiter devant la Cour permanente de certains aspects essentiellement techniques de l'affaire, en réponse aux exceptions préliminaires soulevées par le gouvernement défendeur.

Après la conclusion de la procédure écrite, nous nous présentâmes donc devant la Cour, où Anzilotti siégeait, non plus en qualité de Président mais en tant que juge. Il allait de soi que nous ne pouvions pas avoir des contacts personnels avec l'un ou l'autre des juges, même si j'étais triste à l'idée de ne pas pouvoir aller saluer le Maître vénéré et bavarder avec lui comme à d'autres occasions.

Ceci étant, ceux qui ont vécu l'expérience de paraître devant la Cour savent que du banc où siègent les représentants des Parties, on s'évertue à scruter le visage des juges, espérant y lire une quelconque réaction aux exposés qu'on leur présente. Or, lorsque les plaidoiries au nom du gouvernement demandeur débutèrent, j'eus vite l'impression que ni le fond de l'argumentation de l'agent, ni surtout le ton, parfois dur et quelque peu prétentieux de sa présentation, n'étaient faits pour lui assurer la sympathie d'Anzilotti, pas plus que celle d'autres Membres de la Cour. Quand il eut conclu, les plis de la bouche de notre juge ne semblaient guère encourageants.

Je pris donc la parole dans une atmosphère que je sentais peu favorable. Pourtant, au fur et à mesure que j'exposais mes idées sur l'origine, la signification et la portée de la règle dite de l'épuisement préalable des voies de recours interne, je sentais l'atmosphère se détendre. Les plis des lèvres du Maître disparurent et il y eut même une ébauche de sourire. Je voulus y voir un message, certainement involontaire.

La sentence de la Cour fut en faveur de l'acceptation d'une autre exception française. Et la France eut le vote favorable du juge italien, ce qui pour moi fut une leçon inoubliable de courage et d'objectivité. Les cas de juges votant contre leur pays ne sont guère fréquents dans la jurisprudence de la Cour.

Je pus encore revoir le Maître pendant un court séjour que plus tard il fit à Rome. J'eus la joie de l'entendre dire que j'avais «vu juste» quant à l'évaluation de la fameuse «règle».

Rencontres avec Anzilotti

10. Je ne retrouvai pas Dionisio Anzilotti à La Haye quand j'y revins en août 1939, pour donner un nouveau cours à l'Académie, sur le délit international cette fois-ci. Son absence était probablement due au fait que la Cour ne siégeait pas à ce moment de l'année. Je le regrettai: la présence du Maître, ses critiques et ses conseils me manquèrent.

Mais cette réaction finalement secondaire d'ordre personnel se doubla dans mon esprit, étant donné les circonstances du moment, d'un sentiment presque angoissé. Cette absence, alors temporaire, certes, n'était-elle pas le prélude à une prochaine sortie bien plus définitive de Dionisio Anzilotti de la scène sur laquelle il avait joué jusqu'alors un rôle si prééminent, et un tel départ n'était-il pas à prévoir, vu les bouleversements épouvantables se profilant à l'horizon?

En effet, à l'Académie déjà, je me rendis vite compte que les choses avaient beaucoup évolué depuis 1936. Il ne me fut pas toujours facile de traiter le sujet choisi comme je l'entendais, avec le détachement et la sérénité qu'il requérait, devant un public dont certains éléments étaient influencés et agités par des idéologiques incompatibles. L'atmosphère internationale, lourde depuis quelque temps, se faisait maintenant de plus en plus irrespirable et j'en constatais, à des détails apparemment insignifiants, les contre-coups dans le milieu des élèves de l'Académie. On sentait la tempête approcher.

11. Quand, peu après, la deuxième guerre mondiale éclata, tout tenant sérieux de nos disciplines dut se rendre compte de la catastrophe que cet événement et les circonstances dans lesquelles il s'était produit représentaient. Mais pour Dionisio Anzilotti ce fut l'écroulement terrifiant de tout l'édifice bâti sur les idéaux dont son esprit s'était nourri pendant toute sa vie. Il avait pris une part directe, active et enthousiaste à la mise en œuvre de la Société des Nations. Dans le chapitre introductif de la troisième édition de son *Corso di diritto internazionale*, parue en 1928, il rendait un hommage chaleureux à l'initiative du président Wilson. La Cour permanente de Justice internationale était, en bonne partie, sa propre création. La constatation de cet écroulement lui asséna un coup insupportable, même dans sa santé. Les contacts que j'avais gardés avec lui, éloignés il est vrai vu les difficultés du moment, me permirent de m'en rendre compte.

12. J'étais, entre-temps, devenu professeur à l'Université de Milan et j'ai toujours en mémoire le souvenir de la sensation d'unité qui se manifesta alors parmi la plupart des internationalistes italiens, de ceux surtout qui étaient liés par la même formation, les mêmes convictions et souvent aussi par la même dévotion à la figure de Dionisio Anzilotti. Notre ferme désir commun était que notre pays reste tout de même en dehors du conflit et surtout qu'il ne s'unisse pas au chœur de ceux qui bafouaient cyniquement le droit international. Nous n'étions pas seuls d'ailleurs: la plupart de nos élèves et de nos amis partageaient nos vœux.

Puis, malheureusement, vint juin 1940 et le moment où nos gouvernants d'alors jetèrent notre pays dans le gouffre d'où il ne put sortir plus tard qu'à pas incertains, lents et douloureux, pour se retrouver à la fin épuisé, diminué et, pour un temps, banni de la société internationale.

13. A ce moment de détresse le nom de Dionisio Anzilotti nous parut être le phare lumineux autour duquel il fallait chercher à rendre la vraie image des sentiments italiens en matière de rapports internationaux. Un petit nombre d'entre nous, formé d'internationalistes, d'historiens, d'économistes et d'hommes politiques restés fidèles aux idéaux de liberté, de justice et de paix, décida de créer une société dont l'un des buts était d'apporter une contribution modeste, et nous en étions conscients, aux idées et aux projets de renaissance d'une organisation internationale plus solide et plus efficace que la Société des Nations. Nous fûmes unanimes à prier Dionisio Anzilotti d'être notre président. Aucun autre nom mieux que le sien pouvait, face à un monde méfiant, être le garant de la fiabilité de nos intentions.

Anzilotti accepta avec un enthousiasme qui nous remplit de joie et de gratitude. Je crois qu'il vit justement dans notre initiative une sorte de reprise de ce qu'avaient été autrefois ses aspirations et ses impératifs d'action. Il posa uniquement comme condition, vu son âge avancé et son état de santé qui lui rendaient difficile tout déplacement, que des collaborateurs de confiance assument toutes les tâches concrètes de la vie et de l'action de la société. Tous se rallièrent à sa proposition.

14. Cette élection fut pour moi une occasion inespérée de reprendre avec le Maître des relations plus suivies, tout au moins épistolaires. J'ai gardé quelques-unes des lettres écrites par lui à cette période. J'y retrouve son écriture allongée, élégante et claire. J'ai surtout gardé celles qui étaient plus personnelles. Dans l'une d'elles il me décrivait les conditions difficiles de sa vie au Castellaccio. Il me parlait de sa peur du froid, du fait que toute la famille était réduite à vivre dans deux pièces à cause des difficultés de chauffage. Il ajoutait une description de l'état déplorable des voies de communication et de l'isolement de sa maison. Dans une carte couverte de sa fine écriture, il m'envoyait des félicitations affectueuses pour la naissance de ma fille Renata. Dans une autre lettre, datée de 1946, plus longue celle-là, il se réjouissait que j'aie pu aller en Amérique participer à la conférence internationale du travail. Il disait voir dans la B.I.T. la seule épave de la grande construction de 1919 susceptible de survivre à son naufrage.

En ce qui concernait plus précisément notre Société, de la vie de laquelle il tenait à être périodiquement informé, il m'exprimait sa joie d'avoir reçu les premiers trois numéros de la revue *La Comunità internazionale* dont il louait abondamment le contenu et la présentation. Mais il me parlait surtout de son projet de venir à Rome dès que sa santé et l'état des voies de communication le permettraient. Il désirait se rendre compte personnellement de notre installation, de nos progrès et de nos programmes d'action future.

Rencontres avec Anzilotti

15. Mais, loin de s'aplanir, les difficultés persistaient. Il ne nous encouragea même pas à venir lui rendre visite, comme s'il éprouvait une certaine hésitation à montrer l'état actuel de sa demeure. Quand il parlait de rencontres possibles, il les imaginait ailleurs. Je me demande aussi si cet homme, à l'esprit toujours vif et alerte dans ses lettres, ne désirait pas cacher un aspect physique quelque peu miné par les heures vécues.

A un moment donné, d'ailleurs, même ses écrits cessèrent et, avec eux, la dernière forme de rencontre qui nous était restée. Le Maître sembla vouloir se retrancher du monde des vivants. L'ami Paul Guggenheim, qui l'avait tant admiré et auquel je fis part du rideau de silence qui était tombé, eut pour seul commentaire: «Le sage s'est retiré pour se préparer à la mort».

Et la mort survint, comme toujours, inattendue et implacable, en une journée de l'été 1950. L'Institut de droit international, réuni à Bath, s'apprêtait ce jour-là à lui décerner le titre de membre honoraire.

Quelques jours plus tard j'appris sa mort et je compris que nos rencontres, si chères, avaient pris fin. Dans ma peine, j'ai trouvé un certain réconfort à la pensée qu'il dormait dans un coin de cette merveilleuse campagne toscane qu'il avait été heureux de me faire connaître. Il l'aimait tant, cette campagne où rien ne paraît avoir été laissé au hasard, où chaque cyprès, chaque olivier, chaque pied de vigne, chaque champ de blé, semble avoir été mis à sa place par un artiste, comme dans les fonds lumineux de certains tableaux de la Renaissance. Nul décor, me disais-je, ne saurait mieux convenir au repos d'un homme qui, sa vie durant, a fait de la science une œuvre d'art.